

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE Secrétariat Général du Gouvernement

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT A L'OCCASION DE LA COMMEMORATION DU 25^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'ASSASSINAT DU PRESIDENT MELCHIOR NDADAYE

1. A l'occasion de la commémoration du 25^{ème} anniversaire de l'assassinat de Son Excellence Monsieur le Président Melchior NDADAYE, premier Président démocratiquement élu, le Gouvernement de la République du Burundi remercie, d'abord, le Dieu Tout-Puissant pour ce Digne fils du pays, qu'il nous avait donné, en lui dotant des qualités tant physiques que morales et un sens aigu du devoir patriotique jusqu'au sacrifice suprême, pour que le Burundi recouvre enfin, sa démocratie longtemps recherchée depuis l'indépendance, mais hélas, noyauté, ligotée, torpillée et prise en otage par les ennemis de la démocratie.
2. Le Gouvernement du Burundi profite de cette occasion pour rendre un hommage, très bien mérité, à ce chantre de la démocratie pour le rôle inoubliable, incommensurable et capital joué avec ses compagnons de lutte, pour qu'il y ait retour de la démocratie au Burundi, via le retour du multipartisme, né avec le courant des indépendances sous la monarchie, mais vite suspendu depuis les années 1966, avec l'avènement de la République.

Comme d'aucuns le savent, Son Excellence Monsieur le Président Melchior NDADAYE aura joué un rôle de pionnier dans le processus de démocratisation du Burundi autour des années 1990, avec le courant de la Beale, au moment où certains de ces concitoyens burundais disaient que le retour du multipartisme au Burundi était une errance de la démocratie.

3. L'on se souviendra qu'après les événements tragiques d'Août 1988 de Ntega-Marangara au Nord du pays, la lettre ouverte d'alerte précoce et de réponse rapide de certains intellectuels burundais, adressée aux plus Hautes autorités de la République de l'époque, sur des éventuels dérives politico-ethniques graves, à l'instar des événements sombres qu'a connus le pays comme ceux de 1965, 1969, 1971 et 1972, une commission nationale chargée d'étudier la question de l'Unité Nationale a été mise en place.

L'histoire retiendra que, l'un des grands résultats des travaux de cette commission aura été le vote de la Charte de l'Unité Nationale par référendum populaire. Cette charte constitue un texte fondateur du socle du principe et de l'impérative nécessité de réconciliation nationale retrouvée ; principe désormais sacro-saint de l'actuelle Constitution de la République, entre autre en son article 1 : « Le Burundi est une République Indépendante, souveraine, laïque, démocratique, unitaire et respectant sa diversité ethnique et religieuse ».

4. Dans le prolongement des activités de la Commission Chargée d'étudier la question de l'Unité Nationale, une autre Commission constitutionnelle dont Feu Président Melchior NDADAYE fut membre, a été mise en place. Il démissionnera de cette commission puisque il était en désaccord avec certains de ces collègues qui refusaient de prévoir le retour du multipartisme dans le

projet de constitution en cours d'élaboration. Même s'il n'était plus membre de cette commission, son idée a germé et a eu finalement gain de cause.

Les travaux de cette commission constitutionnelle seront couronnés par la Constitution de 1992, voté par référendum. Cette Constitution consacra d'une manière décisive et irréversible, le multipartisme au Burundi, coupant court avec une période trentenaire de pensée politique unique.

5. Les premières élections pluralistes, et partant, démocratiques, issues de cette Constitution, à savoir les élections présidentielles et des Députés, furent organisées en juin 1993, élections au suffrage universel direct, avec comme principe « un homme, une voix ».

Le Président Melchior NDADAYE et son parti Sahwanya FRODEBU, les remportant haut la main.

Le Gouvernement de la République du Burundi profite de cette occasion pour remercier le Président Melchior NDADAYE, le Peuple burundais ainsi que le Parti Sahwanya FRODEBU, pour avoir conduit le pays vers le retour de la démocratie même si cette victoire n'a pas duré longtemps.

6. Les ennemis de la démocratie n'ont pas supporté cette victoire et ont sauvagement assassiné le Président Melchior NDADAYE ainsi que certains de ses proches collaborateurs, comme le Président et le Vice –Président de l'Assemblée Nationale, certains membres du Gouvernement, certains hauts cadres de l'administration, certains Gouverneurs de provinces ; etc.

Ce putsch, qui n'était autre qu'un refus pur et dur de la démocratie, plongeant le pays dans une guerre civile interne, qui a duré plus d'une dizaine d'années.

Il a fallu, la signature de l'Accord de paix d'Arusha d'août 2000, les différents accords de cessez-le-feu, et surtout les différents accords techniques des forces, entre le Gouvernement et les différents partis et mouvements

politiques armées et l'organisation des élections générales pluralistes de 2005, pour reprendre le processus de démocratisation au Burundi.

Depuis 2005, les institutions démocratiques convenues étaient en cours d'expérimentation pour stabiliser le pays. La Constitution votée le 17 mai 2018 par référendum, promulguée le 7 juin 2018 par le Président de la République, en est le couronnement. Elle consacre, une fois de plus, le principe que « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce, soit directement par la voie du référendum, soit indirectement par ses représentants. Aucune partie du peuple, aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice ».

7. Le Gouvernement de la République du Burundi tient à remercier les familles des martyrs de la démocratie pour leur retenue malgré la souffrance, surtout le Père du Président NDADAYE, sans oublier toutes les familles qui ont perdu les leurs, durant le putsch et la guerre civile consécutive à cette tentative de renversement des institutions démocratiquement élues.
8. Le Gouvernement de la République du Burundi réitère encore une fois sa ferme détermination pour que la lumière soit faite sur l'assassinat du Héros de la démocratie et de ses proches collaborateurs. Il encourage le travail de la Commission Vérité et Réconciliation(CVR) et de la Justice pour tout mettre en œuvre afin que la vérité soit connue sur la mort de ce Héros de la démocratie et les différentes victimes collatérales à cet assassinat. Que les coupables soient identifiés et traduits en justice. Ainsi, justice sera rendue.
9. Le Gouvernement de la République du Burundi exhorte tous les Burundais à rester unis, à garder la cohésion sociale, à vaquer quotidiennement aux travaux de développement et à ne pas prêter oreille à ceux qui veulent les faire retourner en arrière. Les tenants et les acolytes, tant nationaux qu'internationaux, de la logique des pouvoirs de facto, d'accéder au pouvoir

par le coup de force et mettant en cause la volonté du peuple, sont toujours rampants et n'ont pas totalement lâché. L'expérience de 2015 est encore fraîche dans la conscience collective du Peuple burundais. C'est en sauvegardant le respect de la volonté du Peuple que le peuple Burundais aura honoré la mémoire du Héros de la démocratie qui a tout donné jusqu'à sa vie pour que le Burundi retrouve la démocratie. C'est un travail assidu de longue haleine, qui exige courage, ténacité et détermination.

Fait à Bujumbura, le 21 octobre 2018

**Le Secrétaire Général du Gouvernement
et Porte-Parole du Gouvernement**

Prosper NTAHORWAMIYE